Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260601-DEL2026055-DE

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Délibération fixant le nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du CST

DEL-2026-055

Numéro de la délibération : DEL-2026-055

Nomenclature ACTES : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Information relative à l'environnement : Non

Date de réunion du conseil : 1 juin 2026

Date de convocation du conseil : 26 mai 2026

Date d'affichage de la convocation : 26 mai 2026

Début de la séance du conseil : 18h00

Présidente de séance : Mme Soizic PERRAULT

Secrétaire de séance : Mme Alicia LE MOING

Etaient présents : M. Roger BERNON, Mme Jacqueline BOLLE, Mme Sabine BRESSON, M. Jean-Jacques BUSSON, M. Alexandre DESHAYES, M. Philippe EHRHARDT, M. Thomas GUILLOUZO, Mme Laurence HEMON, Mme Caroline JEGADO, M. Iban JOUANNO-ROBERT, M. Philippe JOUBAUD, Mme Carole LE DOUX, Mme Alicia LE MOING, Mme Marie-Christine LE MOUEL, Mme Alexandra LE NY, M. Philippe LE POETVIN, Mme Alexia LE PONNER, M. Bertrand LE TADIC, Mme Océane LE TUTOUR, Mme Julie LEBEL, Mme Amélie LHOSTE, Mme Frédéric MAGUET, Mme Lydie MASSARD, M. Jean-Jacques MERCEUR, Mme Soizic PERRAULT, Mme Bérengère PLUNIAN, Mme Aude POILEUX, M. Sébastien QUERO, Mme Armelle REGNIER, Mme Albane STEPHAN, M. Marcel TARTARY, Mme Laurent TELLIER

Etaient représentés : M. Paul LE GUERNIC donne procuration à Mme Carole LE DOUX

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260601-DEL2026055-DE

Délibération fixant le nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du CST

Rapport de Philippe JOUBAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et suivants ainsi que ses articles R. 252-30 et suivants,
Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,
Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 7 avril 2026 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,
Considérant la mise en place d'un CST commun regroupant la commune et le CCAS par délibérations concordantes,
Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 264 agents (dont 176 femmes et 88 hommes).

Nous vous proposons :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à Pontivy, le 1er juin 2026

LE MAIRE
Soizic PERRAULT



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Alicia LE MOING



Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :